

Procès-verbal
CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
 28 mai 2026

ORDRE DU JOUR :

Point 1 – Approbation du procès-verbal du CUFR du 7 mai 2026 et du procès-verbal du vote Balotilo du 21 mai 2026 (**vote**) ; intégration au CUFR de Christiane Fortassin (**vote**)

Point 2 – Informations de la directrice (EDT, déclarations des vacataires, services prévisionnels 2026-2027)

Point 3 – Cadrage et procédures pour les FC-FA (**vote**)

Point 4 – Point sur le budget prévisionnel 2027 (**vote**)

Point 5 – Point Formation : modifications des maquettes et conseil de perfectionnement (**vote**)

Point 6 – Point RNA (**vote**) et RH

Point 7 – BIATSS : questions et informations

Point 8 – Étudiant-es : questions et informations

Point 9 – Point RI (Erasmus et Welcome Week – rentrée 2026)

Point 10 – Questions diverses

Présidente du Conseil : Michela Marzano

	Présent·es ou Mandataires	Excusé·es
Collège A		
HASPEKIAN Mariam	X	
HMED Choukri	EIDELIMAN Jean-Sébastien	
AUZANNEAU. Michelle	X	
LEBON Francis	X	
ROBIN AZEVEDO Valérie		X
SOCKETT Geoffrey	X	
ROTHIER-BAUTZER Eliane	X	
LESERVOISIER Olivier	X	
DOURY Marianne	X	
Collège B		
LACHET Caroline	X	
DE LESCURE Emmanuel	X	
TOUTAIN Stéphanie	X	
HALTE Pierre	X	X
VOULGRE Emmanuelle	LACHET Caroline	
CHAUDAT Philippe	X	
EIDELIMAN Jean-Sébastien	X	
ESTAY-STANGE Veronica		X
PARMANTIER. Charlotte	X	
Collège BIATSS		
DESSAJAN Séverine	X	
CHANTELLY Cédric	CHANTELLY Cédric	
DRULIOLLE Nathalie		X
LAURENT Jean-Baptiste	X	
GEVORGYAN Lusine	X	
Collège étudiants – titulaire		
PAWLOWSKI Clara		X

LUCAS Raphaël		X
BISHAY Sarah		X
HIPPOLYTE Lucas		X
CASTOR CUPIT Alison		X
BREJOUX Theo		
Collège étudiants – suppléants		
PEYROU Manon		X
RODIER GONCALVES Lucas		X
BOISTARD Amelia		X
KERMAIDIC Paul		X
ENDAMNE Kirsty-Labelle		X
RENGUET Antoine		X
Personnalités extérieures		
BOUVIER Frédérique		X
CEROUX Benoit		X
DELPORTE Muriel		X
DITER Kevin		X
GARRIAUX Hélène	X	
HANIQUE Fabienne		X
TIMOTEO Joaquim		X

Invité.es permanent.es (sans droit de vote)		
BOULC'H Laetitia	X	
FICADIÈRE Jeanne	X	
RODITI Eric		X
RUBI Stephanie	X	
VENIARD Marie	X	
GIRAUD Christophe		X
ALONSO Juan	X	
DEBARY Octave		X
BOURGAIN Catherine		X
DESGRES DU LOU Annabel		X

Nombre de membres constituant le Conseil : 37

Quorum : 19

Nombre de présents + procurations : 22

Les procurations sont recensées et le quorum étant atteint, le Conseil d'UFR peut instruire valablement les points à l'ordre du jour. L'ensemble des personnels était invité à suivre le Conseil, s'il le souhaitait.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CUFR du 2 avril 2026 et du procès-verbal du vote Balotilo du 9 avril 2026

La directrice ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal du CUFR du 7 mai 2026 ainsi que le procès-verbal du vote Balotilo du 21 mai 2026

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

La directrice informe le Conseil que, à la suite des échanges engagés avec le Pôle Culture de l'Université Paris Cité, la responsable du Pôle, Christiane Fortassin, a accepté de rejoindre le Conseil d'UFR en qualité de personnalité extérieure à titre individuel.

Le Conseil approuve à l'unanimité son intégration au sein du CUFR.

Point 2 : Informations de la directrice (EDT, déclarations des vacataires, services prévisionnels 2026-2027)

La directrice présente les principaux calendriers administratifs transmis par les services centraux concernant : le recrutement et la déclaration des vacataires ; la clôture des procédures sur OSE ; la saisie des services prévisionnels des enseignants-chercheurs ; les échéances relatives aux enseignements du premier et du second semestre (voir Annexe 1).

Elle rappelle que la clôture des procédures liées aux vacataires du premier semestre interviendra le 31 août 2026 et insiste sur la nécessité d'anticiper les recrutements afin de garantir la signature des contrats avant le début des enseignements.

Plusieurs membres du Conseil soulignent les difficultés particulières rencontrées par certaines formations professionnalisantes et formations en alternance, dont les calendriers de recrutement sont souvent plus tardifs. Un échange a lieu sur la faisabilité de certaines échéances, notamment pour les formations dont les effectifs et les intervenants ne sont définitivement connus qu'à la fin de l'été. La directrice rappelle néanmoins que les contraintes de calendrier résultent directement du fonctionnement de la plateforme OSE et des procédures imposées par les services centraux de l'Université.

Concernant les services prévisionnels des enseignants-chercheurs, il est indiqué que la saisie directe dans OSE constituera désormais la procédure de référence. Les directeurs et directrices de département disposeront d'un délai d'examen des services horaires avant validation finale.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Point 3 : Cadrage et procédures pour les FC-FA

La chargée de mission FC-FA auprès de la direction, accompagnée de la responsable du service et de la CSA adjointe ressources, présente le travail conduit depuis plusieurs mois avec les responsables des formations en apprentissage et en formation continue.

La présentation porte notamment sur les modalités de financement des formations, les obligations réglementaires liées aux audits et aux certifications, les fiches de coûts et les fiches budgétaires, les contraintes imposées par France Compétences, les OPCO et les différents organismes financeurs, et la préparation des audits Qualiopi. Les intervenantes soulignent l'augmentation des exigences administratives et la nécessité de formaliser davantage les procédures afin de sécuriser le fonctionnement des formations.

Le Conseil examine ensuite les modalités proposées pour les prélèvements effectués sur les recettes des formations professionnalisantes afin de financer : la masse salariale administrative dédiée à la formation professionnelle et les dépenses de fonctionnement de l'UFR.

De nombreux échanges ont lieu sur les conséquences de ces prélèvements pour certaines formations, notamment les plus fragiles ou celles dont les recettes demeurent fortement dépendantes du nombre effectif de contrats d'apprentissage. Certains responsables de formation soulignent les incertitudes liées à l'évolution du financement de l'apprentissage et aux réformes successives intervenues ces dernières années. Certains responsables attirent l'attention sur la situation particulière de certaines formations dont les recettes se situent à la frontière entre deux tranches de prélèvement. La possibilité d'introduire

une tranche intermédiaire fera l'objet d'un travail complémentaire avec les responsables concernés avant présentation d'une version consolidée du dispositif

À l'issue de la discussion, la directrice soumet au vote le principe d'une distinction entre les prélèvements destinés à la masse salariale administrative et ceux destinés au fonctionnement de l'UFR.

Les deux propositions sont approuvées par Conseil à l'unanimité

Point 4 : Point sur le budget prévisionnel 2027

La Cheffe des services administratifs présente le budget prévisionnel 2027 de l'UFR, version PR1. Elle rappelle que ce budget repose sur les orientations budgétaires transmises par la Faculté Sociétés et Humanités et sur les prévisions actuellement disponibles concernant les recettes et dépenses de l'UFR.

La présentation porte notamment sur les dotations de fonctionnement, les crédits MAOF, les ressources propres, les recettes liées aux formations professionnalisantes, les dépenses de fonctionnement, les investissements envisagés, les travaux et besoins numériques remontés dans le cadre de la programmation budgétaire.

La directrice apporte des précisions concernant l'évolution des enveloppes MAOF et les arbitrages réalisés au niveau de la Faculté.

Certains membres du Conseil interrogent la direction sur le financement des stages de terrain ; l'évolution des ressources propres ; les marges de manœuvre budgétaires de l'UFR ; la soutenabilité financière de certaines activités. La CSA rappelle que ce budget constitue une première version prévisionnelle du budget 2027, et qu'il pourra faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans le cadre des procédures budgétaires de l'établissement.

Le budget prévisionnel 2027 est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Point 5 : Point Formation : modifications des maquettes et conseil de perfectionnement

La directrice adjointe Formation présente les demandes de modifications de maquettes transmises par les formations. Elle rappelle que l'année 2026-2027 correspond à la première année du contrat d'accréditation et que seules des modifications mineures peuvent être proposées.

Les modifications concernent principalement : les modalités pédagogiques ; les modalités de contrôle des connaissances ; certains ajustements horaires ; des adaptations rendues nécessaires par l'évolution de certains dispositifs institutionnels. Aucune modification n'affecte l'architecture générale des formations (voir Annexe 2).

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications présentées.

La directrice adjointe Formation présente ensuite la composition du Conseil de perfectionnement du master DDL et la soumet au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité la composition du Conseil de perfectionnement du master DDL.

Point 6 : Point RNA et RH

La directrice rappelle les discussions en cours concernant les RNA et la nécessaire harmonisation des dispositifs au niveau de la Faculté S&H. Elle présente ensuite la demande formulée par Patricia Von Munchow au titre de ses fonctions de directrice adjointe de l'École doctorale de Sciences du langage. Considérant la charge de travail associée à cette responsabilité, la directrice propose l'attribution exceptionnelle d'une décharge de 24 heures pour l'année universitaire 2026-2027, prise en charge par l'UFR dans l'attente d'une clarification du cadrage applicable aux responsabilités d'école doctorale.

La proposition est adoptée à la majorité, avec trois abstentions et aucun vote contre.

La directrice adjointe RH présente un point d'information sur : la première campagne de recrutement des ATER et des CDD, la seconde campagne d'ATER, les missions d'enseignement et les échéances RH à venir. Elle souligne le travail important réalisé par les équipes administratives dans un contexte marqué par la multiplication des procédures et des calendriers.

Plusieurs membres du Conseil attirent l'attention sur la charge administrative croissante générée par les plateformes numériques de gestion, qui conduisent les enseignant-es-chercheur-ses à réaliser un nombre toujours plus important de tâches de saisie administrative. Un échange plus général s'engage sur l'alourdissement des procédures, la multiplication des outils numériques et leurs effets sur les conditions de travail.

Point 7 : BIATSS : questions et informations

Le personnel BIATSS n'ayant pas des points particuliers dans l'attente de la visite de la F3SCT du 17 et 18 juin, programmée de longue date, la directrice décide de lever la séance en remerciant l'ensemble des membres du Conseil, les personnels administratifs, les responsables de formation et les directions de département pour leur engagement.

Fin du Conseil à 13 h.

La présidente du Conseil d'UFR
Michela Marzano



Pour le Président et par délégation

Michela MARZANO

Directrice de l'UFR Sciences Humaines et Sociales



ANNEXE 1

CALENDRIER OSE (vacations, services d'enseignement) 2026-2027

Du 1er juin au 31 aout 2026	<ol style="list-style-type: none">1. Transmission aux services RH de l'ensemble des vacataires sélectionnés, pour le premier semestre 26-27 et/ou l'année entière, par les responsables d'année et parcours2. Traitement des dossiers de des vacataires pour le premier semestre 26-27 (contrat signé) dans OSE	Composantes
Du 1er juin au 31 octobre 2026	<ol style="list-style-type: none">1. Saisie des services d'enseignement prévisionnel, des décharges, du référentiel et des dérogations au titre de l'année 26-27 dans OSE2. Dépôt dans OSE de la dérogation signée par le directeur ou la directrice de l'UFR après avis du CAC3. Edition et signature par par le directeur ou la directrice de l'UFR des états de services prévisionnels individuels4. Validation des états de service prévisionnels individuels dans OSE	Composantes
Avant le 31 décembre 2026	<ol style="list-style-type: none">1. Transmission aux services RH de l'ensemble des vacataires sélectionnés, pour le second semestre 26-27, par les responsables d'année et parcours2. Traitement des dossiers de des vacataires pour le second semestre 26-27 (contrat signé) dans OSE	Composantes

ANNEXE 2

Compilation des demandes de modifications de maquette et / ou de MCC pour l'année 2026-2027

Sciences Sociales

Licence 2

Épistémologie : actuellement CC+ET → passage au contrôle 100% continu (CC)

Enquête 1 et 2 : la 2^d chance ne serait plus intégrée mais en session 2 en juin

Toute la licence

Modalité « oral » pour toutes les UE d'approfondissement de Licence en seconde session.

Sciences Education

Master 1 commun SDE

Passage de 4 ECUE en M1 SEF Commun aux quatre parcours (CCFC, REF, IDASP, CIEF) en modalité « Hybride ».

S1: Les TICE dans l'éducation et Sociologie des professions et formations professionnelles

S2 : Approche didactique en éducation et Numérique et formation

Licence 2 SDE parcours Enseignement et EELS

Éducation à la nature vers une transition écologique : Modification de la répartition des heures CM / TD sans changement du volume total d'heures.

Actuellement : 18 CM + 18 TD.

Demande : 12h CM + 22h TD.

Licence 3 SDE parcours Enseignement

Didactique de l'EPS - L'éducation physique et sportive à l'école primaire

Modification des heures TD. *Rendu nécessaire par des changements structuraux au niveau national concernant la réforme de la formation des enseignants* → **validé par le pôle formation**

Actuellement : 6h CM/6h TD.

Demande : 6h CM/12h TD.

Licence 1, 2 et 3 parcours EELS et Enseignement

Stage complémentaire du S2, S4 et S6 : préciser « validation sans note »

Licence SDE parcours « Professorat des Ecoles » devient « Enseignement »

Chgt nom du parcours déjà voté suite à une demande du Rectorat ; c'est un rappel

Sciences du langage

Master SLAD

Création d'une UE intitulée "**Discours médical**" (à choix, dans le bloc complémentaire). Cette UE est financée par un appel à projet formation facultaire ; possiblement pérennisée en 27-28

Master ESC

- **L'Atelier Écriture** passe de 24h à 18h TD ;
- **L'atelier Voix et Communication non verbale** passe de 12h à 18h TD

Ainsi, le volume horaire reste intact : 36h.

l'UE Transverse, ainsi que l'UE Ouverture et l'UE Libre remontent toutes les trois au semestre 3 (**stage au S4 qui bloque tout**). Tandis que l'UE Interventions de professionnels passe au semestre 4. Pour équilibrer les ects, le nombre d'ECTS à l'UE Mémoire et Stage passe de 21 à 24 ects. → **Modification théoriquement non autorisée par le mémorandum mais acceptée par ODF car situation bloquante pour les étudiants.**

Master 1 DDL

« **Stage DU FLES** ». Indiquer « En présentiel » et non « mixte »

Master 2 – FLS

« **Atelier pédagogique** ». Indiquer «En présentiel » et non « Mixte » pour répondre à la demande des étudiants

Master 2 – FLEMI

« **Apprentissage informel** ». Indiquer «Hybride » comme pour M2 FLS et non « Présentiel »

« **Atelier pédagogique** ». Indiquer «En présentiel » et non « Mixte » pour répondre à la demande des étudiants

« **Rédaction académique** » Indiquer «Hybride » et non « Présentiel » car les étudiants sont en stage donc difficile de tout mettre en présentiel

Licence 3

Linguistique textuelle : devient hybride (TD présentiel et CM distanciel)

Outils informatiques pour la linguistique de corpus : 100% distanciel → devient en présentiel 100%

Préparation métier expert linguistique sémiologue 2 : hybride → passage en distanciel 100%

Licence 1

Autoformation écrit + : 2e chance = indiquer "parcours en ligne" à la place de "épreuve écrite"

Licence 2

Transition écologique pour un développement soutenable : 6h CM + 18h distanciel deviennent 12h CM + 18h en distanciel (*la note de cadrage et le MESR préconisent un enseignement d'au moins 30h, ce qui a été recommandé par la faculté également*). → **validé par le pôle formation**

Licence SDL parcours « Professorat des Ecoles » devient « Enseignement »

Chgt nom du parcours déjà voté suite à une demande du Rectorat ; c'est un rappel